

# Les ONG saluent l'engagement de la flotte d'Intermarché

Hier matin, à l'issue de plusieurs semaines de discussions, la Scapêche, BLOOM, un membre de la Deep Sea Conservation Coalition (une coalition de plus de 70 ONG) et le WWF France ont trouvé un accord, résultat d'un réel compromis : alors que le Parlement européen avait proposé une interdiction du chalutage profond au-delà de 600 mètres de profondeur, la Scapêche s'engage à arrêter, d'ici début 2015, de pêcher avec des chaluts de fond au-delà de 800 mètres de profondeur.

D'autre part, la flotte d'Intermarché propose aux ONG de partager ses données de capture et de positionnement des navires (logbooks électroniques et données satellite) et d'entamer une collaboration à long terme avec elles. BLOOM, la DSCC et le WWF France accueillent favorablement cette décision de la flotte de pêche des Mousquetaires.

*« L'engagement de la Scapêche prouve qu'ils ont entendu la demande des citoyens de cesser les pratiques de pêche destructrices en grande profondeur »* réagissait Claire Nouvian, fondatrice de BLOOM.

*« C'est une bonne nouvelle pour la biodiversité, même si 800 mètres est encore trop profond par rapport à la vulnérabilité des espèces et des milieux océaniques à ces profondeurs, mais c'est un effort concret de la part de la Scapêche qui va vraiment dans*

*le bon sens. Nous espérons que le dialogue que nous avons rétabli nous permettra de travailler ensemble vers des objectifs plus ambitieux encore d'ici quelques années »* déclarait Philippe Germa, directeur général du WWF France. Le Conseil des ministres

européens de la pêche, qui a bloqué pendant un an et demi toute discussion sur le règlement pêche profonde, vient enfin d'ouvrir ce dossier. *« Le fait que la première flotte*

*française de pêche fraîche puisse s'engager à cesser le chalutage de fond au-delà de 800 mètres sans mettre en péril leur activité devrait rassurer la sphère politique, particulièrement inquiète de la préservation des emplois, et lui permettre de porter une position ambitieuse de la France en faveur de la protection de la biodiversité marine »* commentait Claire Nouvian. *“Nous attendons désormais des États membres de l'UE impliqués dans les négociations au Conseil qu'ils reconnaissent cette décision comme le signal clair qu'un règlement ambitieux pour l'encadrement de la pêche en eaux profondes est possible et réalisable, y compris une élimination du chalutage de fond en profondeur »* déclarait Matthew Gianni, conseiller politique de la Deep Sea Conservation Coalition.

Les 28 États membres de l'UE doivent fournir par écrit leur position officielle sur le règlement pêche profonde d'ici le 14 février

2014. La Conférence environnementale de septembre dernier a acté que la position française serait rédigée en concertation avec les parties prenantes. Les ONG se tiennent prêtes pour poursuivre le dialogue.